Fin de l’exportation des pesticides interdits depuis la Belgique

C’est officiel, la Belgique ne pourra plus ni produire ni exporter les pesticides interdits ou strictement réglementés dans l’UE vers d’autres continents !

Fin de l’exportation des pesticides interdits depuis la Belgique

Un projet d’arrêté royal a été adopté ce 23 juin au Conseil des ministres malgré une opposition importante des producteurs arguant que seule l’Union Européenne pouvait prendre cette décision.

Après la France, La Belgique est le **deuxième pays européen** à interdire cette pratique. D’autres pays de l’Union Européenne pourraient suivre dans un avenir proche. Une bonne nouvelle pour la santé et pour l’environnement.

Clap de fin pour cette pratique « légale mais non-éthique »

Jusqu’à présent, certains pesticides interdits d’utilisation sur le territoire de l’UE étaient malgré tout produits par la Belgique et exportés hors Europe. Cette pratique, bien que légale, pose évidemment de nombreuses questions éthiques.

« Si ces produits sont aujourd’hui interdits sur le marché européen, c’est précisément parce que leur usage est **très nocif sur la triple santé : humaine, animale et**

environnementale. Il va de soi que ce qui n'est **pas bon ici** ne l'est **pas ailleurs** ! » a affirmé Zakia Khattabi, ministre de l'Environnement et porteuse de cet arrêté avec le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke[1].

En produisant et exportant ces substances tout en connaissant pertinemment leur dangerosité, la Belgique **exportait simplement les conséquences** des pesticides en dehors de son territoire. Des effets désastreux sont alors subis par les populations de ces pays (décès attribuables à ces pesticides, des contaminations de sources d'eau potable pour des régions entières…)[2].

Source : SOS Faim

Autre info inquiétante : avec la mondialisation des systèmes alimentaires, des résidus de ces pesticides interdits peuvent également se retrouver *in fine* **dans nos assiettes**. C'est ce qu'a montré l'étude de Pesticide Action Network (PAN) analysant les résidus de pesticides dans les aliments. Un tiers des échantillons des fruits et légumes contenaient des substances problématiques. Même si les quantités de ces substances étaient majoritairement en dessous des normes de sécurité, cela reste préoccupant[3].

> **> Voir également Pourquoi acheter bio ? et 7 questions que l'on se pose sur le bio**

De quelles substances chimiques parle-t-on ?

Cet arrêté royal interdit l'exportation des substances chimiques étant :

- **interdites** ;
- **strictement règlementées** par l'Union Européenne.

Celles-ci possèdent des **effets néfastes sur la santé et l'environnement.** Parmi les effets redoutés de ces substances on peut retrouver :

- conséquences cancérigènes ;
- perturbation du système endocrinien ;
- des neurotoxiques (avec impact sur le développement des fœtus) ;
- toxiques pour les pollinisateurs et autres insectes ;
- toxiques pour les organismes aquatiques ou les oiseaux, contaminants des eaux potables…

16 substances actives (pesticides) sont actuellement interdites sur le territoire mais tout de même exportées par la Belgique. Parmi elles :

- les néonicotinoïdes, autrement nommés les « tueurs d'abeilles » ;
- le Chlorothatonil, un cancérigène présumé ;
- le Chlorpyrifos, un neurotoxique et perturbateur endocrinien ;
- …

La Belgique, une mauvaise élève en rémission

L'exportation de substances interdites vers d'autres continents représente des milliers de tonnes chaque année. La Belgique est un des pays qui **exporte** et produit le plus de ces pesticides interdits. Notre pays est dans le top **10 des plus gros exportateurs des pays de l'UE**…. Et même le **premier exportateur** des substances **néonicotinoïdes**…[4] On parle ici de quantités très importantes : 63 000 tonnes de pesticides ont été exportées par la Belgique entre 2013 et 2021. Heureusement, ces pratiques feront bientôt partie du passé.

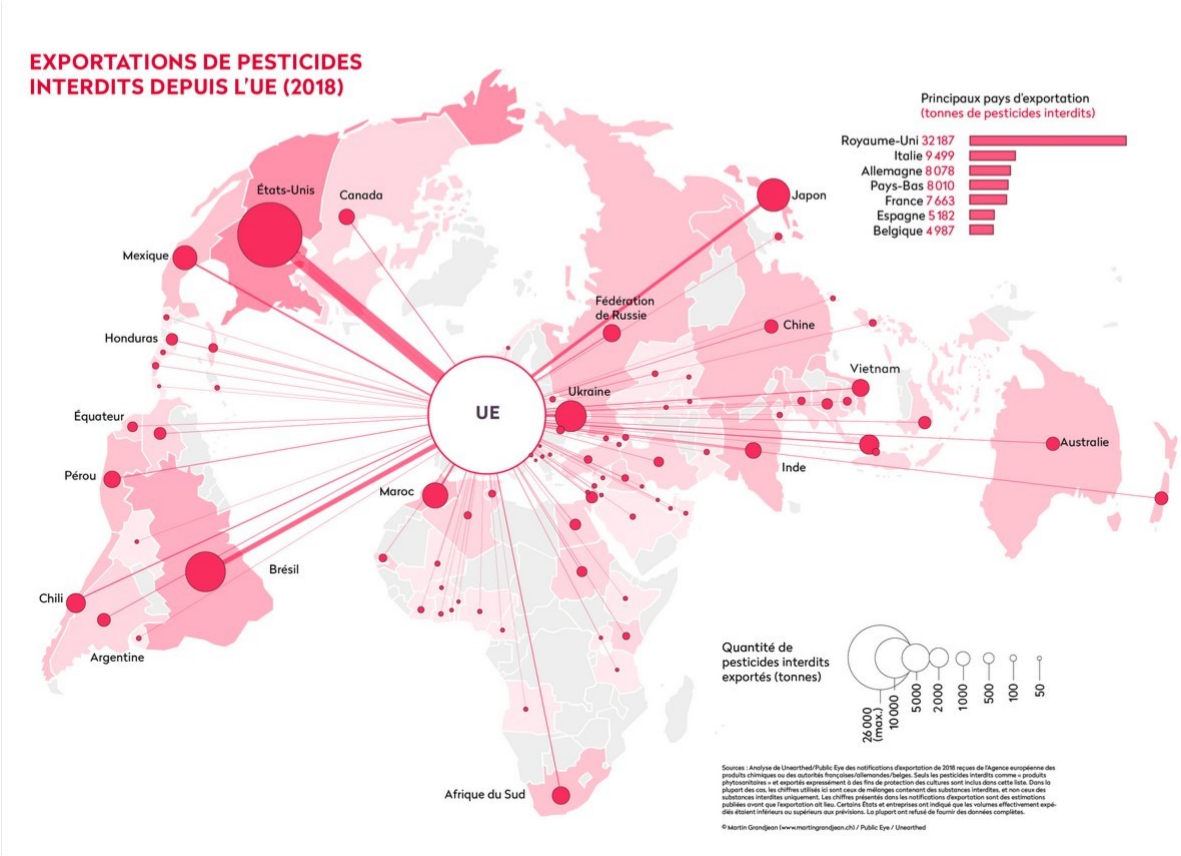

Carte des exportations des 80 000 tonnes de pesticides interdits depuis l'UE pour l'année 2018.
Source : Public Eye

Et pour la suite ?

Cette interdiction sera effective 18 mois après l'inscription au moniteur belge, laissant ainsi un sursis aux producteurs pour s'adapter.

La France a été la première à interdire l'exportation de ces substances dangereuses. Cependant, dans la pratique, il semblerait que cette interdiction ne soit pas toujours respectée [5]. Cela pourrait se produire également pour la Belgique au vu des levées de boucliers émanant des producteurs.

Bien sûr, cette avancée ne signifie pas que d'autres pays ne reprendront pas le relais pour produire ces pesticides. Mais il s'agit déjà d'un bon début et d'autres pays de l'UE semblent être sur la même voie. Il est même envisageable qu'un jour l'Union Européenne prenne **cette décision pour l'ensemble de son territoire**…. On croise les doigts

---

[1] « La Belgique n'exportera désormais plus de produits chimiques interdits sur le sol européen ! » Communiqué de presse (2023)

[2] « La Belgique championne à l'exportation d'un pesticide interdit dans l'Union européenne » Le Soir et Knack (2023), « Champs d'horreur : ces pesticides interdits en Belgique mais quand même exportés au Pérou... pour finir dans nos estomacs ! » ParisMatch (2023) et « Au Costa Rica, l'histoire imbuvable de nos pesticides polluant l'eau potable » RTBF (2023)

[3] « Un échantillon de fruit sur trois contaminé au pesticide en Belgique ? L'Afsca nuance » RTBF (2022)

[4] « L'UE exporte des milliers de tonnes de « tueurs d'abeilles » interdits sur son sol » Public Eye (2022)

[5] « La France continue d'exporter des milliers de tonnes de pesticides interdits » Public Eye (2022)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:
https://ecoconso.be/content/fin-de-lexportation-des-pesticides-interdits-depuis-la-belgique